REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 novembre 2016**

Compte rendu affiché le **24 novembre 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **10 novembre 2016**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Josette PRALY**

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Josette PRALY, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Mustafa USTA, Batoul HACHANI.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Objet :

16.11.0629
Equipement intégré René Beauverie :
Attribution des marchés de travaux

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN, Régis DUVERT à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Sacha FORCA à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : **Armand MENZIKIAN, Nordine GASMI**

Membres absents : **Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Patrick MANDOLINO**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 23 NOV. 2016
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Lors des conseils municipaux du 19 mai et du 29 septembre dernier, vous avez délibéré pour autoriser Monsieur le Maire à déposer les autorisations administratives, à lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert et à acquérir le terrain pour la construction de l'équipement intégré René Beauverie.

Je vous rappelle que cet équipement regroupera un groupe scolaire de 18 classes, un équipement petite enfance de 30 places complété d'une structure d'accueil de type halte-garderie (10 places), et un accueil de loisirs sans hébergement.

La création de passerelles fonctionnelles et la mutualisation de locaux entre ces différentes structures permettra une meilleure prise en charge des enfants en termes d'accueil et de conditions d'apprentissage, et favorisera le lien avec les parents. Cet équipement dispose d'espaces (salle de sports, salle polyvalente, ...) qui seront ouverts aux habitants du quartier en dehors du temps scolaire, en particulier pour des activités extra scolaires et de sports de loisir.

Ce projet s'inscrit également dans une démarche environnementale forte en visant la réalisation d'un bâtiment à énergie positive et en portant une attention particulière à la qualité et au confort des espaces.

Les études de conception, assurée par le groupement suivant : COULON ET ASSOCIES/ IGB/ SOLARES BAUEN/ BET GILBERT JOST/ E3 ECONOMIE/ ESP/ ECOTRAL/ DEFACTO FHP, sont à présent terminées.

Les procédures de désignation des entreprises pour la construction du projet par voie d'appel d'offres ouvert ont été lancées et le planning prévisionnel remis par la maîtrise d'œuvre prévoit un démarrage des travaux à la fin de cette année pour une durée de 18 mois environ avec une livraison pour la rentrée de septembre 2018.

Le coût prévisionnel définitif des travaux, au stade de l'avant-projet définitif, s'élève à 11 777 078,60 € HT (soit 14 132 494,32 € TTC) valeur avril 2015. Le montant de l'autorisation de programme qui couvre le coût d'opération afférent (études d'ingénierie, travaux, acquisition foncière, actualisation, révision de prix, aléas, ...) est de 19 440 000 € TTC. Ce montant n'est pas modifié.

Les marchés pour la réalisation des travaux sont passés par voie de consultation en appel d'offres ouvert, en application des articles 66 à 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La consultation a été lancée le 22 juillet 2016. Pour les lots 1 à 15 et 18, les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

Lots 01 à 15 :

- valeur technique pour 60 %,
- prix pour 40 %.

Lot 18 :

- valeur technique pour 70 %,
- prix pour 30 %.

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel D'offres (CAO), réunie le 8 novembre 2016, a classé les offres et les entreprises suivantes ont donc été choisies par la CAO :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première	Montant de l'offre en € HT
1	Terrassement – Voiries	**STAL TP**	**259 111,76 €**
2	Espaces verts	**MANIEBAT**	**57 598,11 €**
3	Assainissement – Réseaux enterrés	**STAL TP**	**138 969,54 €**
4	Fondation – Gros Œuvre – Charpente métallique	**Groupement LGC - EIFFAGE**	**3 788 466,30 €**
5	Etanchéité	**APC ETANCH' GRAND LYON**	**526 768,00 €**
6	Menuiseries extérieures aluminium – Protection solaire	**Groupement METALLERIES DU FOREZ –ETS BLANCHET**	**952 217,24 €**
7	Isolation thermique extérieure – Echafaudages	**SARL MONTELIMAR**	**630 725,84 €**
8	Serrurerie – clôtures	**METALLERIES DU FOREZ**	**398 191,05 €**
9	Menuiseries intérieures bois – mobiliers	**GUILLON**	**964 751,50 €**
10	Plâtrerie – Doublage - Faux plafonds	**NEBIHU**	**513 147,00 €**
11	Revêtement de sol collé – sol sportif	**SARL COURBIERE ET FILS**	**194 259,10 €**
12	Revêtements carrelage sols et murs	**CMM**	**176 917,00 €**
13	Peinture – Nettoyage de finition	**NEBIHU**	**229 747,40 €**
14	Ascenseurs	**COPAS**	**53 367,00 €**
15	Electricité – courants forts et courants faibles	**ELECSON**	**930 520,83 €**
18	Panneaux photovoltaïques	**CYCLEOS**	**106 490,53 €**

	TOTAL € HT :	**9 921 248,20 €**
	TOTAL € TTC	**11 905 497,84 €**

Le montant des lots 1 à 15 et 18 s'élève ainsi à 9 921 248,20 € HT, soit 11 905 497,84 € TTC.
Aux termes de l'article 62 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la Commission d'Appel D'offres (CAO).

Pour le lot 16 « Plomberie – Chauffage – Ventilation », il n'a été reçu aucune offre au terme du délai de publicité. Ce lot a donc été déclaré sans suite pour infructuosité par arrêté du 6 octobre 2016.

Conformément à l'article 30-I-2° du décret susvisé, une procédure de marché négocié a été engagée avec trois entreprises, en date du 7 octobre 2016. L'analyse est en cours et ce lot sera présenté au prochain Conseil Municipal.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux des lots 1 à 15 et 18 avec les entreprises classées premières, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;

➢ De dire que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux des lots 1 à 15 et 18 avec les entreprises classées premières, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;

➢ Dit que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY